

**Commune de Saint-Michel-l'Observatoire
PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
NATURELS PREVISIBLES**

**ZONAGE REGLEMENTAIRE
(retrait gonflement des argiles)**

Approuvé par arrêté préfectoral n° 2016-326-003 du 21 novembre 2016

Légende :

Niveau de contraintes



Zone B1 - Constructible sous conditions



Zone B2 - Constructible sous conditions

Nature du risque

● : retrait-gonflement des argiles

----- Limite communale

Echelle : 1/10 000

Réalisation : Sol Concept

Version
Etablie le : Avril 2015

Edition : Sol Concept

Modifiée le :

